

Note du Cerfa
Hors-série

**Islam, judaïsme et identité
nationale en Allemagne :
Défis et nouvelles perspectives**

Nele Wissmann

Novembre 2015

Comité d'études des relations franco-allemandes

ifri

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901).

Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

*Les opinions exprimées dans ce texte
n'engagent que la responsabilité des auteurs.*



Cet article a été initialement publié dans l'ouvrage collectif
« L'Allemagne change ! Risques et défis d'une mutation »,
[Presses universitaires du Septentrion](#), octobre 2015.

Les activités de recherche, de secrétariat de rédaction et de publication
du Cerfa bénéficient du soutien du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie du
ministère des Affaires étrangères et du Frankreich-Referat
de l'Auswärtiges Amt.



ISBN : 978-2-36567-472-0
© Ifri – 2015 – Tous droits réservés

Ifri
27 rue de la Procession
75740 Paris Cedex 15 – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00
Fax : +33 (0)1 40 61 60 60
Email : ifri@ifri.org

Ifri-Bruxelles
Rue Marie-Thérèse, 21
1000 – Bruxelles – BELGIQUE
Tél. : +32 (0)2 238 51 10
Fax : +32 (0)2 238 51 15
Email : bruxelles@ifri.org

Site Internet : ifri.org

Auteur

Nele Katharina Wissmann est chargée de mission au Cerfa depuis septembre 2009. Au sein du Cerfa, elle est plus particulièrement chargée de coordonner le projet « Dialogue d'avenir franco-allemand », réalisé en partenariat avec la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik et financé par la Fondation Robert Bosch. Ses axes de recherches sont les débats en Allemagne sur l'immigration et l'intégration, ainsi que sur la xénophobie et l'extrême droite.

Résumé

La présente analyse met en relation le débat sur l'identité nationale allemande avec, d'une part, le renouveau du judaïsme, porté par la volonté politique, et, d'autre part, l'expansion de l'islam qui, à l'inverse, n'a pas été anticipée. Nous commencerons par montrer comment le judaïsme a pu s'établir sur de nouvelles bases en Allemagne après 1945, et comment l'islam est devenu la troisième religion du pays en nombre de croyants.

Ensuite, nous nous intéresserons aux relations de plus en plus étroites qu'entretiennent ces deux communautés religieuses avec l'État allemand, d'un point de vue à la fois quantitatif et qualitatif.

Enfin, nous aborderons la question de l'antisémitisme et de l'islamophobie dans la société allemande contemporaine, ainsi que celle du dialogue interreligieux entre le judaïsme et l'islam, et nous interrogerons sur l'évolution des identités juive et musulmane en Allemagne : juifs et musulmans d'Allemagne se considèrent-ils aujourd'hui comme des juifs et musulmans allemands, ou des Allemands de confession juive ou musulmane ? Autrement dit, la rupture avec l'identité juive héritée de l'Holocauste est-elle consommée ? Les deuxième et troisième générations de musulmans restent-elles prisonnières de l'identité de leurs grands-parents ou en sont-elles libérées ?

Executive Summary

The present analysis links the debate on German national identity to, on the one hand, the revival of Judaism, which was a deliberate political choice, and, on the other, to the expansion of Islam, which, conversely, was not anticipated. The article explains how Judaism was able to revive in Germany after 1945, and how Islam has become the third largest religion in the country, in number of believers.

Secondly, the analysis focuses on the increasingly close relations between these two religious communities and the Federal State, from both a qualitative and quantitative point of view.

Finally, the issue of anti-Semitism and Islamophobia in current German society is addressed, as well as interreligious dialogue between Judaism and Islam, and the evolution of Jewish and Muslim identities in Germany. Do Jews and Muslims in Germany consider themselves as German Jews and Muslims, or as Germans of Jewish and Muslim faith? In other words, have young Jews relinquished the Jewish identity inherited from the Holocaust, and do the second and third generations of Muslims remain prisoners of their grandparents' identity, or have they liberated themselves from it?

Sommaire

AUTEUR	1
RÉSUMÉ.....	2
EXECUTIVE SUMMARY.....	3
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION	5
NI TOUT À FAIT D'ICI, NI TOUT À FAIT DE LÀ-BAS.....	7
LES RELATIONS DE L'ISLAM ET DU JUDAÏSME AVEC L'ÉTAT ALLEMAND	11
LA PLACE DE L'ISLAM ET DU JUDAÏSME DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE ALLEMANDE	19
NI TOUT À FAIT D'ICI, NI TOUT À FAIT DE LÀ-BAS ?.....	27
NOTES DU CERFA	34
Dernières publications du Cerfa.....	34
LE CERFA	35

Introduction

En tant qu'État sécularisé, l'Allemagne a développé le concept de « neutralité positive », dans un contexte où le christianisme est la religion majoritaire, avec 24,17 millions de fidèles au sein de l'Église catholique romaine, et 23,26 millions au sein des Églises réformées¹. Les Églises et l'État sont fondamentalement séparés, le second exerçant son autorité sur la vie civile tout en respectant l'autorité spirituelle des communautés religieuses. Définie par la Loi fondamentale, la liberté de religion garantit et délimite à la fois les droits des croyants. D'une certaine manière, la présence en Allemagne de deux autres religions, l'islam, qui compte environ 4 millions de fidèles², et le judaïsme, qui réunit une communauté d'environ 101 000 membres³, met à l'épreuve le concept de neutralité positive.

Ces chiffres montrent à eux seuls que les défis posés respectivement par les religions musulmane et juive en Allemagne, s'ils présentent des points communs, ne sauraient être mis sur le même plan compte tenu de la différence considérable de taille entre les deux communautés, les musulmans étant 40 fois plus nombreux que les juifs. D'un point de vue historique, le retour du judaïsme en Allemagne et l'émergence de l'islam ne peuvent être assimilés dans une seule et même approche. Il est néanmoins indéniable que soixante-dix ans après l'Holocauste, le judaïsme a de nouveau toute sa place en Allemagne, et que cinquante-cinq ans après les accords de recrutement de main-d'œuvre, conclus notamment avec la Turquie, et compte tenu de l'arrivée d'immigrés musulmans originaires d'autres pays, l'islam rassemble aujourd'hui en Allemagne un pourcentage non négligeable de croyants. Le retour des communautés juives en Allemagne est le fruit de la volonté de l'État allemand, qui souhaitait encourager une immigration ciblée : le retour du judaïsme était l'un des éléments essentiels du processus de démocratisation – pourtant, les juifs qui avaient survécu à la Shoah et qui étaient restés en Allemagne ou s'étaient établis dans des foyers de transition après 1945 nourrissaient le souhait de partir. La présence musulmane en Allemagne s'est quant à elle renforcée dès

1. Voir le site du Religionswissenschaftlicher Medien- und Informationsdienst (REMID) : <remid.de/info_zahlen>.

2. S. Haug, S. Müssig et A. Stichs, *Muslimisches Leben in Deutschland*, Nuremberg, Office fédéral des migrations et des réfugiés, 2009.

3. Religionswissenschaftlicher Medien- und Informationsdienst (REMID), *op. cit.*

lors que les jeunes immigrés venus dans un premier temps pour travailler ont fait venir leurs familles. Ainsi, ce qui ne devait être au départ qu'un séjour temporaire s'est transformé en une décision définitive, bien qu'à moitié avouée, de s'installer et de vivre en Allemagne. Aujourd'hui, les musulmans des deuxième et troisième générations issues de l'immigration ne se sentent pas pleinement intégrés à la société allemande et ont le sentiment d'être encore considérés comme des étrangers, tout comme leurs grands-parents avant eux.

La présente analyse met en relation le débat sur l'identité nationale allemande avec, d'une part, le renouveau du judaïsme, porté par la volonté politique, et, d'autre part, l'expansion de l'islam qui, à l'inverse, n'a pas été anticipée. Nous commencerons par montrer comment le judaïsme a pu s'établir sur de nouvelles bases en Allemagne après 1945, et comment l'islam est devenu la troisième religion du pays en nombre de croyants. Ensuite, nous nous intéresserons aux relations de plus en plus étroites qu'entretiennent ces deux communautés religieuses avec l'État allemand, d'un point de vue à la fois quantitatif et qualitatif. Enfin, nous aborderons la question de l'antisémitisme et de l'islamophobie dans la société allemande contemporaine, ainsi que celle du dialogue interreligieux entre le judaïsme et l'islam, et nous interrogerons sur l'évolution des identités juive et musulmane en Allemagne : juifs et musulmans d'Allemagne se considèrent-ils aujourd'hui comme des juifs et musulmans allemands, ou des Allemands de confession juive ou musulmane ? Autrement dit, la rupture avec l'identité juive héritée de l'Holocauste est-elle consommée ? Les deuxième et troisième générations de musulmans restent-elles prisonnières de l'identité de leurs grands-parents ou en sont-elles libérées ?

Ni tout à fait d'ici, ni tout à fait de là-bas

Le fait que l'islam et le judaïsme soient aujourd'hui respectivement la troisième et la quatrième religion d'Allemagne n'est pas tant le fruit d'une volonté des deux communautés religieuses que le résultat d'une suite d'actions et d'événements née de décisions politiques, prises en connaissance de cause dans le cas du judaïsme, mais sans réflexion sur les effets à plus long terme dans le cas de l'islam. La classe politique allemande a fait du retour du judaïsme en Allemagne l'un des présupposés du retour du pays sur la scène démocratique internationale ; à cette fin, elle a mis en place une série d'incitations adéquates. En revanche, en signant les accords de recrutement de main-d'œuvre avec la Turquie, l'Allemagne n'avait pas prévu que les travailleurs immigrés s'établiraient durablement dans le pays en conservant leurs traditions religieuses.

Personne n'aurait pu prévoir, après l'Holocauste, que le judaïsme renaîtrait en Allemagne. Parmi les 13,5 millions de « personnes déplacées » (*displaced persons*)⁴ regroupées dans des camps, se trouvaient 50 000 survivants juifs originaires pour la plupart d'Europe de l'Est et sans aucun lien ou presque avec la langue et la culture allemandes. Ils pensaient, tout comme les survivants d'origine juive allemande qui avaient trouvé refuge dans les villes et s'y étaient cachés pendant les années de persécution, que leur présence en Allemagne était provisoire. Les membres de cette « communauté de la liquidation » (*Liquidationsgemeinschaft*)⁵ se tenaient prêts à partir pour Israël ou les États-Unis. Toutefois, alors que le grand départ ne cessait d'être reporté, ils commencèrent à développer des liens professionnels et privés solides en Allemagne, de sorte qu'en 1957, lors de la fermeture du dernier camp de personnes déplacées, entre 12 000 et 15 000 d'entre eux prirent la décision de rester sur le sol allemand⁶, tout comme nombre de survivants de la Shoah, se condamnant ainsi, à moyen terme, à un double isolement. D'un côté, ils pouvaient difficilement s'identifier au

4. A. Herzig, « Neubeginn », *Informationen zur politischen Bildung*, n° 307, 2010, p. 62-71.

5. J. Wetzel, « Les Camps pour personnes déplacées juives en Allemagne de 1945 à 1957 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 54, avril-juin 1997, p. 79-88 ; D. Graumann, *Nachgeboren – Vorbelastet?*, Munich, Kösel, 2012, p. 83.

6. H. Kraft, « Post-Shoah Jewish Culture in Germany and Austria: An Introduction », *The German Quarterly*, vol. 73, n° 2, printemps 2000, p. 145-150.

pays de leurs bourreaux, et de l'autre, ils s'exposaient, par leur choix de rester en Allemagne, à une incompréhension durable de la part des communautés juives qui avaient quitté le pays. Le « dilemme de l'exil », qui les condamnait à ne pas se sentir les bienvenus en Allemagne tout en restant attachés à la langue et à la culture allemandes ne serait résolu que bien plus tard. Le Conseil central des juifs d'Allemagne (*Zentralrat der Juden in Deutschland*) fut créé dès 1950 pour représenter de petites communautés juives, qui virent leur taille doubler jusqu'à réunir près de 30 000 membres⁷ dans les années 1950 et 1960, du fait de l'arrivée de juifs d'Israël et d'Amérique latine. Par la suite, et jusqu'à la fin des années 1980, le Conseil s'avéra moins dynamique⁸. L'État allemand, de son côté, soutenait la reconstruction des communautés⁹, mais celles-ci furent bientôt confrontées à un solde migratoire négatif et au vieillissement de leurs membres.

Il fallut attendre la réunification allemande pour assister à un renouveau des communautés juives grâce à l'une des dernières décisions du gouvernement de la République démocratique allemande (RDA), alors dirigé par Lothar de Maizière. En raison des mesures antijuives adoptées par le gouvernement de Staline, de nombreux citoyens de la RDA avaient commencé à fuir avant la construction du Mur ; à la fin des années 1980, l'Allemagne de l'Est ne comptait plus que 400 citoyens environ de confession juive¹⁰. Or, après la chute du Mur, le dernier gouvernement de la RDA décida d'accueillir les juifs d'Union soviétique ; cette procédure d'admission de « réfugiés du contingent » (*Kontingentflüchtlinge*), qui n'était ni une procédure de demande d'asile, ni une procédure classique d'agrément, mais une autorisation de séjour pour raisons humanitaires, fut reprise en 1991 par le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne¹¹, et resta en vigueur jusqu'à la fin 2004 avant d'être remplacée par une procédure d'immigration classique¹². Environ 200 000 juifs russophones décidèrent de répondre à cet appel¹³. La moitié d'entre eux étaient des juifs pratiquants, les autres pouvaient fournir la preuve de leurs origines juives, mais tous les nouveaux arrivants ne rejoignirent pas nécessairement des communautés juives. Celles-ci virent néanmoins leurs rangs grossir et rajeunir, leurs effectifs atteignant 101 000

7. A. Herzig, « Neubeginn », *op. cit.*

8. Y.M. Bodemann, *Gedächtnistheater. Die jüdische Gemeinschaft und ihre deutsche Erfindung*, Munich, Rotbuch, 1996.

9. Voir à ce sujet les différents contrats conclus entre les *Länder* et la communauté juive : <www.bmi.bund.de>.

10. Th. Haury, « Antisemitismus in der DDR », *Bpb.de*, 28 novembre 2006, disponible sur : <www.bpb.de>.

11. Conclusions de la Conférence des ministres de l'Intérieur, 9 janvier 1991.

12. Loi du 30 juillet 2004 sur le contrôle de l'immigration (*Gesetz zur Steuerung und Begrenzung der Zuwanderung und zur Regelung des Aufenthaltes und der Integration von Unionsbürgern und Ausländern vom 30. Juli. 2004*).

13. S. Haug, *Jüdische Zuwanderer in Deutschland*, Bonn, Bundesamt für Migration und Flüchtlinge, « Working Paper », n° 3, 2005.

membres, soit quatre fois plus qu'en 1989. Au sein des communautés juives d'Allemagne émergea ainsi un microcosme particulier, dans lequel une petite minorité d'environ 30 000 membres avait pour tâche d'assimiler les 100 000 juifs russophones les ayant rejoints, ce qui représentait un défi considérable¹⁴. Actuellement, on assiste à une deuxième vague d'immigration, plus significative sur le plan symbolique qu'au niveau des chiffres : il s'agit en effet de l'arrivée en Allemagne, en particulier à Berlin, de jeunes Israéliens laïcs, qui considèrent que le *German lifestyle* est plus en adéquation avec leur projet de vie personnel, et que les conditions de vie en Allemagne sont plus favorables qu'en Israël.

À la différence des juifs, dont la présence en Allemagne remonte à plusieurs siècles, les musulmans sont arrivés plus récemment dans le pays. Il s'agit dans un premier temps de travailleurs immigrés arrivés dans les années 1960 et 1970, sur la base de plusieurs accords officiels signés entre l'Allemagne et différents États musulmans comme la Turquie (1961), le Maroc (1963) et la Tunisie (1965). Cette première vague d'immigration composée de « travailleurs invités » (*Gastarbeiter*) prit officiellement fin le 23 novembre 1973¹⁵, mais l'arrêt des recrutements de main-d'œuvre en provenance des pays du Sud entraîna précisément ce que le gouvernement fédéral voulait empêcher : l'Allemagne devint un pays d'immigration. Si l'arrêt des recrutements déboucha à court terme sur une baisse du nombre de travailleurs étrangers, à plus long terme, les travailleurs invités firent le choix de s'installer durablement en Allemagne et de faire venir leur famille dans la mesure où leur pays d'origine ne leur offrait aucune perspective d'avenir et où la nouvelle législation ne leur aurait jamais permis de revenir même s'ils n'étaient rentrés chez eux que pour une courte période. Ainsi, dès 1978 et contre toute attente, l'Allemagne comptait davantage d'étrangers¹⁶ qu'en 1973.

Parallèlement à ce processus qui vit les travailleurs invités s'installer durablement en Allemagne, un autre phénomène allait avoir un profond retentissement sur le débat autour de l'identité nationale allemande : progressivement, les travailleurs originaires de Turquie et du Maghreb devinrent des musulmans aux yeux de l'opinion publique. Au début des accords de recrutement, les travailleurs invités étaient exclusivement perçus sous l'angle de leur rôle économique et regroupés sans distinction dans la catégorie des « migrants des pays du Sud ». Du fait de leur installation durable en

14. D. Graumann, *op. cit.*, p. 86 : « À partir de ce moment-là, une minorité de membres (10 %) eut pour tâche d'« intégrer » la majorité restante (90 %). Pour désigner ce phénomène singulier, ce défi brutal et immense, à la fois d'un point de vue factuel et d'un point de vue sémantique, le mot « intégration » ne convient plus vraiment. »

15. Directive du ministère des Affaires sociales sur l'arrêt du recrutement de main-d'œuvre étrangère, 23 novembre 1973.

16. Office national des statistiques (nombre d'étrangers en Allemagne de 1970 à 2013).

Allemagne, conditionnée par l'arrêt des recrutements en 1973, leurs traditions et aspirations religieuses prirent davantage de place dans la société. L'islam devint plus visible à travers la construction de mosquées, de minarets et aussi à travers le voile porté par les femmes, arrivées dans le pays dans le cadre du « regroupement familial ». Le travailleur invité devint alors un « musulman » aux yeux de la population allemande, et le débat sur l'intégration se transforma progressivement en débat sur l'islam.

Autre composante de la population musulmane en Allemagne, outre les travailleurs invités : les réfugiés et demandeurs d'asile en provenance de Turquie, du Liban, d'Iran, d'Afghanistan, de Bosnie-Herzégovine, du Kosovo, d'Irak et, plus récemment, de Syrie. D'après les chiffres établis en novembre 2014, les réfugiés syriens sont les plus nombreux¹⁷, leur part représentant 27,2 %. Les Kosovares arrivent en troisième position (7 %) et se partagent, avec les Serbes qui se classent en deuxième position, près de la moitié des visas (45,3 %) accordés suite à une première demande. Dans ce contexte, le débat sur les principes du droit d'asile apparaît bien plus urgent que le débat sur l'islam, et ce d'autant plus que les réfugiés ne sont pas tous de confession musulmane. En outre, les manifestations dirigées contre les centres d'accueil et de transit pour réfugiés ont remis au goût du jour les thèses du choc des civilisations et du « déclin de l'Occident ».

N'oublions pas non plus les convertis à l'islam, bien que leur nombre ne puisse être évalué avec précision, l'appartenance religieuse n'étant pas prise en compte dans les outils statistiques de l'administration ; de plus, à la différence des églises chrétiennes, les mosquées tiennent rarement un registre des conversions, qui se font souvent en dehors de tout cadre institutionnel. Seul l'Institut central d'archivage de l'islam en Allemagne (*Zentralinstitut Islam-Archiv-Deutschland Stiftung*) dispose d'informations chiffrées sur les conversions grâce aux enquêtes régulières qu'il mène auprès des communautés et des associations, mais les spécialistes de l'islam considèrent que ces recensements ne sont pas représentatifs. D'après les estimations disponibles, il y aurait aujourd'hui environ 40 000 convertis en Allemagne. Le regard porté sur eux est ambigu : on attend d'eux qu'ils jouent le rôle d'intermédiaires entre les immigrés musulmans et les Allemands non musulmans, tout en redoutant qu'ils ne penchent du côté de l'islamisme.

17. *Aktuelle Zahlen zu Asyl*, Bonn, Office fédéral des migrants et des réfugiés, novembre 2014.

Les relations de l'islam et du judaïsme avec l'État allemand

Bien que l'islam et le judaïsme soient intégrés à l'État laïc d'un point de vue institutionnel, leurs fidèles rencontrent régulièrement des obstacles dans la pratique de leur foi. Le débat sur la liberté de religion n'a pas été très constructif jusqu'à présent, et la question des jalons qu'il revient à l'État de poser en la matière n'a pas beaucoup avancé non plus. Bien qu'il ait soutenu le développement des communautés juives, l'État n'a quasiment rien entrepris pour les aider dans leur mission d'intégration des juifs russophones, donnant ainsi l'impression que son engagement envers elles était essentiellement d'ordre financier. En ce qui concerne l'islam, on peut reprocher aux responsables allemands d'avoir tardé à mettre en place une politique d'intégration – retard lié au refus de l'Allemagne de se percevoir comme une terre d'immigration – ainsi que d'avoir empêché la tenue d'un débat ouvert et objectif sur l'islam. En évitant systématiquement d'aborder les sujets délicats, l'État prend le risque de se voir accuser de partialité en matière de liberté religieuse.

Avec la création du Conseil central des juifs d'Allemagne en 1950, à Francfort-sur-le-Main, les communautés juives ont très tôt pu s'appuyer sur un cadre institutionnel. Durant sa phase de création, le Conseil s'efforça essentiellement de faire aboutir la loi sur l'indemnisation, apparaissant ainsi, aux yeux des survivants de l'Holocauste restés en Allemagne, comme le représentant de l'identité juive héritée de la Shoah. Le Conseil facilita par ailleurs le regroupement des personnes juives réfugiées dans les camps de déplacés avec celles qui revenaient d'exil¹⁸. Toutefois, les structures autour du Conseil se développaient lentement ; l'Allemagne comptait alors peu de magasins kascher et de rabbins, si bien qu'il fallait faire venir des rabbins de l'étranger pour pratiquer la circoncision. Ces carences amenèrent le Conseil à revoir son mandat : se considérant de plus en plus comme une instance d'intégration, il commença à dispenser des formations basiques et professionnelles, des cours de langue, de culture politique ou de religion. Le Conseil se veut désormais une instance de représentation politique des juifs d'Allemagne, ouverte aux différentes pistes de développement du judaïsme. C'est un organisme de droit public, qui poursuit

18. Voir la page officielle du site web du Conseil central des juifs d'Allemagne : <www.zentralratjuden.de>.

exclusivement et directement des objectifs d'intérêt communautaire. Il représente aujourd'hui 108 communautés qui totalisent environ 101 000 membres, la plus importante étant la communauté de Berlin, avec 11 000 membres¹⁹. Néanmoins, tous les juifs ne se sentent pas représentés par cet organisme, car celui-ci s'inscrit dans une tradition orthodoxe et se positionne en tant qu'autorité morale. Les communautés d'obédience libérale et progressiste (23 au total, qui rassemblent actuellement 5 000 membres²⁰) ont pris leurs distances vis-à-vis du Conseil depuis le milieu des années 1990, et se sont organisées au sein d'une association, l'Union des juifs progressistes d'Allemagne (*Union progressiver Juden in Deutschland*).

Alors que la coopération institutionnelle s'est développée dès la fin de la guerre, il a fallu attendre le 27 janvier 2003, jour de commémoration des victimes du national-socialisme, pour que le partenariat entre le gouvernement fédéral et le Conseil central des juifs d'Allemagne soit officialisé par un contrat²¹. Celui-ci dispose que l'État fédéral doit verser annuellement au Conseil une subvention de 10 millions d'euros (valeur indicative de 2011)²² pour l'aider à remplir ses missions interrégionales, telles que la préservation de l'héritage culturel juif allemand ou la reconstruction des communautés juives, ainsi que diverses missions d'intégration politique et sociale. En vertu de ce contrat, d'autres institutions juives bénéficient d'un soutien de l'État : l'École des Hautes Études juives de Heidelberg (*Hochschule für Jüdische Studien in Heidelberg*), fondée en 1979 en tant que centre de recherche sur la culture et l'histoire juives en Allemagne ; les Archives centrales pour la recherche sur l'histoire des juifs en Allemagne et à Heidelberg (*Zentralarchiv zur Erforschung für Jüdische Studien in Heidelberg*) ; le collège Abraham-Geiger à Potsdam – créé en 1999, c'est le premier séminaire rabbinique en Allemagne depuis la Shoah – ; enfin, l'Institut Leo-Baeck, dont les archives sont abritées par le Musée juif de Berlin, et qui a pour objet la recherche scientifique sur l'histoire et la culture du judaïsme allemand. En outre, un accord entre les *Länder* et la communauté juive datant de 1957 régit l'entretien et la sécurisation des cimetières juifs de communautés disparues. Depuis la sanglante prise d'otages des Jeux olympiques de Munich, en 1972, les monuments juifs sont en effet placés sous protection policière.

Malgré le soutien financier qu'elles reçoivent, les communautés juives se sentent souvent démunies face à l'ampleur de leur mission d'intégration politique et sociale des réfugiés du

19. *Ibidem*.

20. *Religionswissenschaftlicher Medien- und Informationsdienst (REMID)*, *op. cit.*

21. Contrat conclu le 27 janvier 2003 entre la République fédérale d'Allemagne, représentée par son chancelier, et le Conseil central des juifs d'Allemagne, représenté par son président et ses vice-présidents.

22. Loi du 30 novembre 2011 portant modification du contrat du 27 janvier 2003, dans sa version modifiée du 3 mars 2008, entre la République fédérale d'Allemagne et le Conseil central des Juifs d'Allemagne, institution de droit public.

contingent – qui sont bien plus nombreux que la minorité chargée de les absorber – et comme abandonnées par l'État fédéral. En règle générale, les immigrés juifs possèdent un bon niveau de formation et de qualification²³, mais ils rencontrent des difficultés sur le marché du travail, imputables en partie à une mauvaise maîtrise de la langue allemande, ou à l'absence de reconnaissance des compétences professionnelles acquises à l'étranger²⁴. Confrontées quotidiennement à ce type de problèmes, les communautés se retrouvent contraintes d'assumer le rôle de « bureau d'aide sociale²⁵ ». En ce qui concerne la reconnaissance des diplômes étrangers par exemple, l'État pourrait alléger leur travail en mettant en place des procédures plus rapides et plus efficaces²⁶.

La coopération entre la République fédérale et la population musulmane s'est avérée jusqu'à présent plus difficile, dans la mesure où le terme « musulman » peut renvoyer à une origine ethnique, une appartenance religieuse, une culture déterminée ou encore une orientation politique. Les musulmans présents en Allemagne sont originaires de 49 pays différents : ils sont turcs, arabes, iraniens ou bosniaques, sunnites pour la plupart (74 %), avec une minorité d'alévis (13 %) et de chiites (7 %)²⁷. Il convient de faire une distinction entre les musulmans pratiquants et les personnes « de culture musulmane ». S'il est vrai que l'organisation du culte musulman en Allemagne a fortement progressé depuis le début des années 1980 avec l'installation durable des travailleurs invités, il n'en reste pas moins que seuls 15 à 30 % des musulmans sont aujourd'hui « organisés » au sein d'un réseau associatif²⁸. Les deux plus importantes organisations musulmanes sont le Conseil de l'islam pour la République fédérale d'Allemagne (*Islamrat für die Bundesrepublik Deutschland*), qui rassemble 37 associations et

23. J. Kessler, « Jüdische Immigration seit 1990. Resümee einer Studie über 4000 jüdische Migranten aus der ehemaligen Sowjetunion in Berlin », *Zeitschrift für Migration und soziale Arbeit*, 2007, p. 41. L'étude fait état d'un « taux de diplômés de l'université » de 68 %.

24. P. Gessler, « Die kurze Blüte des Judentums in Deutschland », in Y.M. Bodemann et M. Brumlik (dir.), *Juden in Deutschland – Deutschland in den Juden: Neue Perspektiven*, Göttingen, Wallstein, 2010, p. 87. Voir J. Kessler, « Jüdische Migration aus der ehemaligen Sowjetunion seit 1990 », Berlin, 2003, disponible sur : <www.berlin-judentum.de>. Selon cette étude, 75 % des sondés ne travaillent pas dans le domaine de leur formation initiale.

25. J. Kessler, « Jüdische Migration aus der ehemaligen Sowjetunion seit 1990 », *op. cit.* La moitié des immigrés sont toujours sans emploi cinq ans après leur arrivée sur le sol allemand, et 23 % d'entre eux estiment n'avoir aucune perspective d'avenir en Allemagne (pas de cours de langue, logement précaire, etc.). En raison de leur situation matérielle délicate, certains fidèles ne versent pas le denier du culte, ou font des dons très modestes. À Berlin, un sixième de la communauté juive se trouve dans cette situation. Selon l'étude de J. Kessler, 43 % des moins de 65 ans sont au chômage.

26. La loi sur l'amélioration de la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger n'est entrée en vigueur qu'en 2011.

27. S. Haug, S. Müssig et A. Sticks, *op. cit.*

28. J. Kandel, « Islamische Organisationen im Überblick », *Bpb.de*, 22 décembre 2004.

compte entre 40 000 et 60 000 membres²⁹, et le Conseil central des musulmans (*Zentralrat der Muslime*), fort de 15 000 à 20 000 membres³⁰. Organisation multiethnique, le Conseil central joue le rôle de contrepoids face au Conseil de l'islam, qui représente surtout les musulmans turcs. En 2007, ces deux organisations se sont rapprochées pour constituer une plate-forme de travail commune dans le cadre de la première Conférence allemande sur l'islam, à laquelle ont également participé l'Union turco-islamique pour les affaires religieuses (*Türkisch-Islamischen Union der Anstalt für Religion*, DITIB) et l'association des centres culturels islamiques (*Verband der Islamischen Kulturzentren*, VIKZ). Toutefois, cette plate-forme n'a pas de personnalité morale et n'est pas enregistrée comme association. Toutes ces organisations partagent un certain nombre de missions telles que l'accompagnement religieux, social et culturel de leurs membres, et la défense de leurs intérêts auprès de l'État allemand.

La majorité des musulmans d'Allemagne ne faisant pas officiellement partie d'une communauté reproche à ces organisations religieuses de ne pas être représentatives des intérêts de la « majorité silencieuse ». Cette défiance est accentuée par l'émergence récente de nouvelles associations musulmanes qui représentent des groupes précis, par exemple HUDA, un réseau de femmes musulmanes, ou MÜSIAD Berlin, une association d'entrepreneurs et d'industriels soucieux de leur indépendance. Dans plusieurs *Länder*, des initiatives visant à proposer un interlocuteur unique aux gouvernements régionaux ont vu le jour, ce qui s'avère utile dans les domaines où les décisions sont prises au niveau régional, en particulier dans celui de l'éducation. À titre d'exemple, citons le *Rat der Islamischen Gemeinschaften in Hamburg* (SCHURA) qui, à Hambourg, a conclu un accord avec la municipalité pour clarifier les modalités de l'enseignement religieux à l'école et la question des jours fériés³¹. En ce qui concerne l'enseignement religieux à l'école, la diversité des associations musulmanes peut devenir problématique³². Étant donné qu'en Allemagne le contenu de cet enseignement est établi par les communautés religieuses elles-mêmes, l'administration des *Länder* doit composer avec une multiplicité d'interlocuteurs. Dans les projets scolaires expérimentaux, les élèves musulmans reçoivent une instruction religieuse

29. Chiffres de la Conférence allemande sur l'islam, disponibles sur : <www.deutsche-islam-konferenz.de>.

30. *Ibidem*.

31. Contrat entre la ville-État de Hambourg et trois associations musulmanes, à savoir DITIB-*Landesverband* Hamburg, le Conseil des communautés islamiques SCHURA et l'association des centres culturels musulmans, disponible sur : <www.hamburg.de/contentblob/3551370/data/download-muslim-verbaende.pdf>.

32. Plusieurs modèles ont été proposés par les *Länder*. La Rhénanie du Nord-Westphalie a été le premier *Land* à introduire en 2012 l'enseignement islamique dans les écoles primaires, puis dans les écoles d'enseignement secondaire.

différenciée en fonction de la branche de l'islam à laquelle ils appartiennent (sunnite, chiite ou alévie).

L'un des chantiers en cours porte sur la reconnaissance des associations musulmanes en tant qu'entités de droit public, comme c'est le cas des églises chrétiennes et des regroupements de synagogues. À ce jour, seule l'association Ahmadiyya Muslim Jamaat, dans le *Land* de Hesse, a obtenu ce statut (c'était en 2013). Les grandes associations musulmanes cherchent pourtant depuis longtemps à acquérir un statut leur donnant droit à divers avantages et privilèges, comme les réductions d'impôt et le droit de collecter elles-mêmes le denier du culte. L'administration allemande estime néanmoins qu'elles ne remplissent pas encore les conditions requises pour devenir des entités de droit public. Parmi ces conditions figurent la tenue d'un registre des membres et la mise à disposition d'un organigramme de la hiérarchie religieuse. D'un point de vue théologique, le rôle des organisations associatives ne compte guère dans l'islam, et il n'existe pas de données précises sur les membres de ces associations. En outre, on reproche à certaines d'entre elles d'être financées par des pays étrangers et, de ce fait, de ne pas pouvoir remplir pleinement leur rôle d'interlocuteurs auprès de l'État. C'est le cas notamment de la Communauté islamique Milli Görüs, le membre le plus important du Conseil de l'islam, soupçonnée d'avoir des tendances islamistes³³, et du DITIB, accusé d'être au service de Recep Tayyip Erdogan³⁴.

La place de l'islam en Allemagne fait l'objet de nombreux débats au sein de la classe politique allemande, même si plusieurs personnalités ont essayé de couper court aux discussions en affirmant que l'islam avait toute sa place en Allemagne (déclarations en 2010 du président fédéral Christian Wulff, et en 2015 de la chancelière Angela Merkel)³⁵ –, ou que les musulmans font partie intégrante de la population allemande (déclaration en 2012 du nouveau président fédéral Joachim Gauck)³⁶. Plusieurs forums de discussion débattent ouvertement de ces questions. La Conférence allemande sur l'islam (*Deutsche Islamkonferenz*, DIK), fondée en 2007, joue un rôle central en la matière ; son objectif est de « promouvoir le dialogue entre les représentants de l'islam et ceux de l'État, favoriser le vivre-ensemble et la cohésion sociale³⁷ ». On lui

33. Voir par exemple J. Jost et S. Hansen, « Islamismus in der Islamischen Gemeinschaft Milli Görüş », *Kieler Analysen zur Sicherheitspolitik*, n° 30, avril 2011, et les données du ministère de l'Intérieur de Basse-Saxe, disponibles sur : <www.verfassungsschutz.niedersachsen.de>.

34. J. Lau, « Ditib als langer Arm Erdogans », *Die Zeit*, 18 février 2009.

35. Discours prononcé par le président Wulff le jour de la fête nationale allemande, le 3 octobre 2010 ; déclaration d'A. Merkel, citant le président Wulff, lors d'une rencontre avec le Premier ministre turc Ahmet Davutoglu le 12 janvier 2015, cinq jours après les attaques terroristes survenues à Paris.

36. Entretien avec J. Gauck, *Die Zeit*, 31 mai 2012.

37. Voir la page web officielle de la Conférence allemande sur l'islam : <www.deutsche-islam-konferenz.de>.

reproche toutefois de n'être qu'un club de discussion. Les thèmes qu'elle aborde sont en effet très vastes, de la structure de la société allemande aux valeurs communes, en passant par les questions religieuses au regard du cadre constitutionnel, le rôle des médias et de l'économie en tant que médiateurs, ou encore la sécurité et l'islamisme. Plus préoccupant est le fait que nombre de musulmans ne se sentent pas représentés par la Conférence, qui rassemble, outre des représentants de l'État fédéral, des *Länder*, des communes et des personnalités indépendantes, sept représentants d'associations musulmanes : ils jugent en effet ces derniers soit trop conservateurs, soit trop modernes. Ainsi, le Conseil central des ex-musulmans (*Zentralrat der Ex-Muslime*) dénonce le risque d'« islamisation » et de « communautarisation » de la société allemande, critiquant la construction de mosquées et l'instruction religieuse islamique à l'école, tandis que d'autres pointent du doigt la création d'un « islam allemand », qui serait conforme à la Constitution allemande mais plus au Coran. Ces différentes initiatives ont toutefois permis aux musulmans de pratiquer plus facilement leur religion, et ce de plusieurs manières, notamment en adaptant le culte aux « normes » allemandes. Outre la mise en place de l'enseignement religieux à l'école, on notera l'ouverture, début 2012, du premier Centre de théologie islamique (*Zentrum für Islamische Theologie*) à Tübingen, et la création des premières chaires d'enseignement islamique au sein des universités de Münster/Osnabrück, Francfort/Giessen et Nuremberg/Erlangen.

Certains sujets demeurent néanmoins sensibles. En 2003, la Cour constitutionnelle a rappelé que le port du foulard ne pouvait être interdit à une institutrice tant qu'aucun principe de droit ne permettait de fonder une telle interdiction. Les *Länder* ont alors annoncé que des lois adéquates seraient votées, déclenchant un vaste débat politique et juridique³⁸. Mais seuls les « mariages forcés » ont été inscrits dans le Code pénal en 2011, alors même que les lois existantes permettaient déjà, de l'avis de spécialistes du droit³⁹, de condamner cette pratique. L'été 2012 a été marqué par le débat autour de la circoncision, qui concernait à la fois la population musulmane et les communautés juives. Dans un jugement en appel, le tribunal de grande instance de Cologne a estimé que la circoncision des jeunes garçons constituait une lésion corporelle et

38. Jugement sur le port du foulard (*Kopftuchurteil*) rendu par la Cour constitutionnelle allemande le 24 septembre 2003. Le Land de Bade-Wurtemberg a été le premier à voter une loi scolaire interdisant aux institutrices musulmanes de porter le foulard. Cette loi fut annulée par le tribunal administratif de Stuttgart en 2012.

39. Il n'existe pas de statistiques précises quant au nombre de mariages forcés (conclus sous la contrainte) en Allemagne. D'après une étude réalisée sur le sujet en 2008 à la demande du ministère fédéral de la Famille, des Seniors, des Femmes et de la Jeunesse (*Zwangsverheiratungen in Deutschland – Anzahl und Analyse von Beratungsfällen*), 3 445 personnes, dont 252 hommes (7 %), auraient demandé aide et conseil auprès de 358 organismes.

un acte légalement répréhensible, que les parents aient ou non donné leur consentement. La décision a déclenché un débat sans précédent sur la liberté de religion au sein de l'opinion publique allemande, de la classe politique et des juristes. Ces discussions ont amené le parlement à voter une loi sur la circoncision⁴⁰, qui autorise cette pratique religieuse sous certaines conditions.

Enfin, même si le salafisme ne compte qu'une infime minorité d'adeptes en Allemagne, il est perçu par l'État allemand comme un danger à prendre au sérieux, d'autant plus que ce courant semble enregistrer la croissance la plus rapide au sein des différents groupes musulmans⁴¹. La mouvance salafiste en Allemagne regroupe des profils très hétérogènes : la plupart, dont les visées sont politiques et missionnaires, refusent la violence⁴², tandis que certains de ses éléments appellent à la « guerre sainte » ; 5 500 personnes environ sont surveillées par l'Office fédéral de protection de la Constitution⁴³. Ce courant se fait surtout remarquer dans les centres-villes, en distribuant des exemplaires du Coran⁴⁴. Sur la base des procédures pénales en vigueur et de l'interdiction constitutionnelle de porter l'uniforme, le ministère de l'Intérieur de Rhénanie du Nord-Westphalie s'est opposé aux milices autoproclamées de la charia, qui prêchaient en ville contre la consommation d'alcool et la musique, vêtues de gilets sur lesquels étaient inscrits les passages pertinents du Coran. Le mouvement salafiste djihadiste compte environ 850 membres. Plusieurs attaques manquées, comme par exemple celle du groupe terroriste Sauerland⁴⁵ en 2007, ou bien celle qu'aurait planifiée la cellule d'Al-Qaïda⁴⁶ en 2011, ont fait prendre conscience aux services de sécurité allemands que le danger était potentiellement élevé.

40. Loi du 12 décembre 2012 sur l'étendue des soins, la surveillance et les droits de l'enfant lors de la circoncision.

41. Voir G. Steinberg, *Wer sind die Salafisten? – Zum Umgang mit einer schnell wachsenden und sich politisierenden Bewegung*, Berlin, *Stiftung Wissenschaft und Politik, SWP-Aktuell*, n° 28, mai 2012, p. 6-7, disponible sur : <www.swp-berlin.org>.

42. Cette mouvance inclut les groupuscules qui pratiquent une lecture littéraliste du Coran, sont hostiles à la Constitution allemande mais ne prônent pas la violence, comme Milli Görüs. Voir le rapport 2013 de l'Office fédéral de protection de la Constitution, *Islamismus/Islamistischer Terror*, publié par le ministère fédéral de l'Intérieur en juin 2014.

43. *Ibidem*.

44. L'imam salafiste Abou-Nagie est à l'origine de ces distributions. Il appartient au mouvement Wahre Religion (« Vraie Religion »), qui considère, comme les djihadistes, que l'usage de la violence à des fins politiques est légitime, mais qui veille à ne laisser derrière lui aucun indice susceptible de l'exposer à une condamnation pénale. Selon les instigateurs de ces opérations de distribution, celles-ci auraient été financées par des dons de musulmans allemands. Les autorités de sécurité allemandes, quant à elles, tendent à penser que cet argent vient des pays du Golfe.

45. Ce groupe, constitué de deux convertis allemands et d'un citoyen turc, avait prévu de commettre des attentats à l'explosif, en particulier contre les institutions américaines présentes en Allemagne.

46. Au printemps 2011, la police a arrêté trois membres supposés d'Al-Qaïda, un Marocain, un Germano-Marocain et un Germano-Iranien, qui auraient planifié un attentat à l'explosif.

En 2012, le ministre de l'Intérieur Hans-Peter Friedrich a interdit les rassemblements organisés autour de Millatu Ibrahim, qui aurait appelé les associations de mosquées à commettre des actions violentes contraires à la Constitution.

Les services de sécurité estiment que 400 personnes environ seraient parties en Syrie⁴⁷. Début 2012, l'Office fédéral des migrants et des réfugiés a constitué une cellule chargée de lutter contre la « radicalisation », en mettant notamment en relation les familles touchées avec les différents acteurs sociaux compétents. Citons également l'organisation Hayat, qui effectue depuis 2012 un travail de déradicalisation au sein du Centre pour la culture démocratique (*Zentrum Demokratische Kultur*). Elle a acquis son expertise en matière de réinsertion et de déradicalisation dans le cadre entre autres du programme EXIT, qui aide les membres de groupuscules néonazis à quitter ces mouvements d'extrême-droite. Un autre acteur important est le *Berliner Violence Prevention Network*, qui met à disposition, depuis 2014, une cellule de conseil et une *hotline* pour les personnes en voie de marginalisation ainsi que leurs familles, et propose des programmes de prévention destinés aux élèves et aux associations.

47. Voir C. Dantschke, « Die Szene in Deutschland –Anziehungskraft, Rekrutierung, Akteure », *Bpb.de*, 30 juin 2014, et « Schätzungen », *Die Zeit*, n° 37, 2014, sur la base des chiffres fournis par le Center for the Study of Radicalisation, CNN Economist, et les autorités européennes de sécurité.

La place de l'islam et du judaïsme dans la société civile allemande

Au-delà des discours officiels, il convient de s'interroger sur les positions de la société civile allemande à l'égard de ces deux religions. Si l'antisémitisme est totalement banni de la culture politique allemande, l'histoire l'ayant à jamais privé de toute légitimité, il demeure présent dans la société civile, qui n'en a pas totalement intégré la signification. Autre sujet de débat : la substitution présumée de l'antisémitisme hérité du passé par l'islamophobie. L'émergence du mouvement Pegida (*Patriotische Europäer gegen die Islamisierung des Abendlandes*, littéralement « Patriotes européens contre l'islamisation de l'Occident ») pose question : s'agit-il d'un phénomène ponctuel ? Ou bien Pegida doit-il être pris au sérieux et considéré comme un mouvement politique à part entière ? Il convient aussi de s'interroger sur les rapports que juifs et musulmans pourraient développer, sur la base de leur statut partagé de minorités.

On dit d'une société qu'elle révèle son vrai visage dans la façon dont elle traite ses minorités. L'autocensure morale, dès lors qu'il est question d'antisémitisme, est une composante stable de la société allemande, mais cela ne signifie pas qu'il n'existe plus aucune forme d'antisémitisme en Allemagne. Il convient ici d'en distinguer les différentes manifestations. L'extrême droite continue d'être perçue comme le principal vecteur de la judéophobie, et l'antisémitisme apparaît comme son trait distinctif. Pourtant, elle se nourrit désormais d'autres représentations hostiles, qui visent principalement l'islam, considéré comme l'ennemi de l'Occident⁴⁸. Si environ 90 % des délits à caractère antisémite ont été perpétrés par des membres de groupes d'extrême droite⁴⁹, l'antisémitisme est aussi de plus en plus perceptible au sein de la société elle-même : le rapport sur l'antisémitisme rendu par un comité d'experts indépendants au

48. J. Wetzel, « Erscheinungsformen und Verbreitung antisemitischer Einstellungen in Deutschland und Europa », *Politik und Zeitgeschichte*, n° 64, 2014, p. 24-31.

49. Le nombre de délits a été établi à 1 268 en 2010 (son niveau le plus bas), après avoir atteint un pic en 2006, avec 1 809 incidents recensés. Pour l'année 2009, 1 520 délits « de droite » (*PMK-Rechts*) ont été constatés, contre 4 délits « de gauche » (*PMK-Links*), et 101 délits « d'étrangers » (*PMK-Ausländer*). Voir le rapport du groupe d'experts indépendants sur l'antisémitisme, *Bericht des unabhängigen Expertenkreises Antisemitismus, Antisemitismus in Deutschland – Erscheinungsformen, Bedingungen, Präventionsansätze, Deutscher Bundestag, Drucksache 17/7700*, 10 novembre 2011.

Parlement allemand fait état d'un antisémitisme latent chez un cinquième de la population. Cet antisémitisme n'est pas seulement primaire, c'est-à-dire fondé sur des préjugés à l'égard de la population juive ; il peut être qualifié de secondaire, dans la mesure où il est l'expression d'une réaction⁵⁰. Cet antisémitisme secondaire traduit davantage un besoin de déculpabilisation, sorte de variante édulcorée du négationnisme. En ce sens, il ne s'exprime pas « malgré », mais « à cause d'Auschwitz ». Une étude comparative conduite au niveau européen indique que 48 % des sondés en Allemagne estiment que les juifs tirent profit de leur statut de victimes (seule la Pologne affiche un pourcentage supérieur)⁵¹. Pourtant, les Allemands, dans leur grande majorité, refuseraient d'être qualifiés d'antisémites, ce qui ne les empêche pas, paradoxalement, de considérer les juifs comme des étrangers ou comme étant « différents » selon les thèses du racisme culturaliste. Ainsi, l'affirmation selon laquelle les juifs « auraient quelque chose de spécial ou de caractéristique, ne correspondant pas vraiment à ce que nous sommes », est approuvée par 38,8 % des sondés⁵², et environ 16,5 % des Allemands interrogés estiment que « les juifs ont trop d'influence en Allemagne⁵³ ». D'autres résultats de l'enquête montrent qu'il est difficile, en Allemagne – plus encore que chez ses voisins européens –, de faire la distinction entre un antisémitisme avéré et la critique d'Israël : un tiers des personnes interrogées

50. *Ibidem*. Voir aussi *Forschungsgruppe Weltanschauungen in Deutschland* (Fowid), « Judenfeindschaften – alte Vorurteile und moderner Antisemitismus », 11 novembre 2013. Les études montrent que l'hostilité des sondés envers les juifs relève à 23,8 % de l'antisémitisme secondaire, et à 11,5 % de l'antisémitisme primaire.

51. A. Zick, B. Kilpper et A. Hovermann, *Intolerance, Prejudice and Discrimination: A European Report*, Berlin, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2011. L'étude conduite de 2001 à 2010 par l'Université de Bielefeld (« Gruppenbezogene Menschenfeindlichkeit ») avait donné des résultats similaires : 40 % des sondés avaient alors approuvé l'affirmation selon laquelle les juifs tirent profit de leur passé. L'étude conduite par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, « Expériences de la discrimination et des crimes de haine vécues par des personnes juives dans les États membres de l'Union européenne », établit que 42 % des sondés en Allemagne estiment que les juifs tirent profit de leur statut de victimes, alors que la moyenne européenne se situe à 37 %. Cette question a été au centre des débats à l'automne 1998 lorsque l'écrivain Martin Walser, au moment de recevoir le prix de la paix des libraires allemands dans l'église Saint-Paul de Francfort, s'est élevé contre ce qu'il appelait la « massue morale d'Auschwitz » (*Moralkeule Auschwitz*).

52. O. Decker et al. (dir.), *Die Mitte in der Krise – Rechtsextreme Einstellungen in Deutschland 2010*, Berlin, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2010, consultable sur : <<http://library.fes.de>>.

53. *Ibidem*. Ce pourcentage (16,5 %) a été confirmé par d'autres études. Voir M. Schwarz-Friesel et J. Reinhars, *Die Sprache der Judenfeindschaft im 21. Jahrhundert*, Berlin, De Gruyter, 2013, et A. Zick, B. Kilpper et A. Hovermann, *op. cit.* (dans ce dernier rapport, le pourcentage atteint 19,7 %). Il faut toutefois souligner que les chiffres relatifs à l'Allemagne et à la Pologne sont sensiblement plus élevés (respectivement 27,7 % et 72,2 %). L'étude de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (« Expériences de la discrimination et des crimes de haine vécues par des personnes juives dans les États membres de l'Union européenne », *op. cit.*) fait quant à elle état de 28 % pour l'Allemagne, contre 37 % pour la moyenne européenne.

considèrent que les critiques à l'encontre des juifs sont justifiées compte tenu de la politique menée par Israël, et 40 % d'entre elles assimilent la politique israélienne à la persécution dont ont souffert les juifs au temps du national-socialisme⁵⁴. Soixante-dix ans après l'Holocauste, l'antisémitisme reste donc un sujet sensible en Allemagne, le débat sur sa signification n'ayant pas eu lieu, et la frontière entre critique d'Israël et propos antisémites étant difficile à déterminer. En témoignent également certains événements et l'emballage médiatique qu'ils suscitent, comme ce fut le cas avec la publication, par Günter Grass, prix Nobel de littérature, d'un poème critique à l'égard d'Israël intitulé *Was gesagt werden muss*⁵⁵ (« Ce qui doit être dit »). Alors que l'antisémitisme secondaire et le dilemme moral associé à la critique d'Israël sont des problèmes spécifiquement allemands, l'antisémitisme quotidien qui touche les citoyens juifs est une réalité européenne. Dans une étude de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne⁵⁶, deux tiers des personnes juives interrogées (66 %) affirment que l'antisémitisme est un problème au sein des États membres de l'Union. Trois quarts d'entre elles (76 %) estiment qu'il a augmenté dans leur pays au cours des cinq dernières années. On notera toutefois, à titre de comparaison, que les citoyens juifs d'Allemagne sont moins nombreux à redouter une agression physique antisémite que leurs homologues français (33 % contre 66 %). Cet écart est avant tout dû à la série d'actes antisémites survenus ces dernières années en France, en particulier le meurtre barbare d'Ilan Halimi (2006), les assassinats perpétrés par Mohamed Merah à Toulouse et Montauban (2012), et les récents attentats de janvier 2015.

La prégnance de l'islamophobie dans la société allemande a quant à elle fait l'objet de discussions plus ou moins vives au cours de ces dernières années, mais elle est devenue une question centrale à partir de la fin 2014, lorsque le mouvement Pegida a lancé ses premières manifestations du lundi. Bien que la participation à ces rassemblements anti-islam semble stagner⁵⁷ et que les contre-manifestations réunissent davantage de monde, on ne peut nier le succès relatif de Pegida, qui tient à deux facteurs. Tout d'abord, les limites imposées à la critique de l'islam et les frontières du

54. Voir l'étude de long terme (2002-2012) « Gruppenbezogene Menschenfeindlichkeit » de l'*Institut de recherche interdisciplinaire sur les conflits et la violence de l'Université de Bielefeld*, ainsi que celle de A. Zick, B. Kilpper et A. Hovermann, *op. cit.* : 47,7 % des sondés en Allemagne approuvent l'affirmation selon laquelle Israël conduirait contre les Palestiniens une guerre d'extermination.

55. Le poème a été publié en 2012 dans le *Süddeutsche Zeitung*, *La Repubblica* et *El País*. G. Grass dit redouter qu'Israël ne parte en guerre contre l'Iran et il demande à ce que la livraison de sous-marins allemands à Israël soit bloquée.

56. Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, « Expériences de la discrimination et des crimes de haine vécues par des personnes juives dans les États membres de l'Union européenne », *op. cit.*

57. Selon les chiffres de la police, la manifestation du 12 janvier 2015 a rassemblé 25 000 personnes, un record. Les organisateurs parlent, eux, de 40 000 manifestants.

politiquement correct semblent avoir été repoussées au nom du « droit de dire⁵⁸ » (*Das wird man doch mal sagen dürfen*). Ensuite, on entend de plus en plus ce type de propos au sein des couches médianes de la société allemande, et plus uniquement à la marge, dans les mouvements d'extrême droite⁵⁹. Le profil sociologique des participants au mouvement Pegida témoigne de cette tendance⁶⁰, tout comme le pourcentage élevé d'Allemands qui ne s'imaginent pas participer un jour à ces manifestations, perçues comme populistes, mais qui considère néanmoins l'islam comme une menace⁶¹. Déjà en 2012, 53 % des Allemands non musulmans pensaient que l'islam était « très » ou « plutôt » menaçant ; aujourd'hui, ils sont 57 % à partager cet avis. Le pourcentage d'Allemands non musulmans qui estime que l'islam est incompatible avec le monde occidental a encore plus fortement progressé, passant de 52 % en 2012 à 61 % aujourd'hui ; 40 % des sondés disent se sentir « étrangers dans leur propre pays » à cause des musulmans, et un Allemand sur quatre voudrait même interdire l'immigration musulmane en Allemagne.

Comme pour l'antisémitisme, la question de la définition se pose pour l'islamophobie : où s'arrêtent la critique légitime et la liberté d'expression, et où commence la véritable islamophobie, qui ne saurait être tolérée dans la société ? Alors que peu d'Allemands se définiraient comme antisémites, les sondages démontrent, au vu des réponses aux questions posées, qu'il existe au sein de la société allemande des réflexes antisémites. On pourrait penser que les tendances islamophobes sont plus faciles encore à détecter, n'étant

58. Voir les résultats de l'étude de l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les conflits et la violence de l'Université de Bielefeld, « Gruppenbezogene Menschenfeindlichkeit » (2002-2012), citée plus haut, et, dans le cadre de cette étude, W. Heitmeyer (dir.), *Deutsche Zustände. Folge 9*, Berlin, Suhrkamp, 2010, p. 69 : « L'hostilité envers l'islam (*Islamfeindlichkeit*) fait consensus, même chez les personnes qui, jusqu'ici, n'étaient a priori pas concernées. »

59. En matière de propagande anti-islam, le blog « Politically Incorrect » fait figure de leader dans le paysage médiatique allemand, avec 90 000 visites par jour. Parmi les mouvements d'extrême-droite, dont les déclarations sont ouvertement islamophobes, on peut citer le *Pro Bewegung* – à l'origine le *Pro Köln* – dont sont issus le *Pro NRW* et le *Pro Deutschland*, le parti islamophobe Die Freiheit, le mouvement citoyen *Pax Europa*, le mouvement identitaire *Bewegung Deutschland*, que l'on peut comparer au Bloc Identitaire français. Le groupe d'activistes *Hooligans gegen Salafisten* (HoGeSa) a affronté la police dans un combat de rue à Cologne, à l'automne 2014.

60. « *Wer geht warum zu PEGIDA-Demonstrationen* » (« Qui va aux manifestations de Pegida et pourquoi »), analyse de la Chaire de théorie politique et d'histoire des idées, Université technologique de Dresde, 2014 ; voir aussi l'étude de l'Institut de recherche sur la démocratie de l'université de Göttingen, « *Studie zu Pegida* », 2015, disponible sur <www.demokratie-goettingen.de> : « Le profil "type" du manifestant pro-Pegida est un homme de 48 ans issu des classes moyennes, diplômé, titulaire d'un emploi et d'un revenu légèrement supérieur à la moyenne, sans appartenance religieuse ou politique [...] »

61. K. Hafez et S. Schmidt, *Religionsmonitor – Die Wahrnehmung des Islams in Deutschland*, Gütersloh, Verlag Bertelsmann-Stiftung, 2015. Cette analyse est contredite par un sondage réalisé en janvier 2015 par l'Institut allemand d'opinion publique, dans lequel 82 % des sondés réfutent l'affirmation selon laquelle les musulmans seraient en général plus violents que les personnes d'autres religions.

pas entravées par la même autocensure morale que l'antisémitisme. Les thèses controversées de Thilo Sarrazin, qui ont même été qualifiées de racistes par le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale⁶², sont loin d'être marginales dans la société allemande ; elles ont au contraire rencontré un vaste écho dans le monde politique et médiatique. « Je ne suis pas obligé d'accepter des gens qui vivent aux crochets de l'État, refusent d'en respecter les règles, n'éduquent pas leurs enfants convenablement et comptent dans leurs rangs de plus en plus de filles voilées⁶³ », déclarait déjà en 2009 ce membre du SPD. Un an plus tard, il publiait l'ouvrage *Deutschland schafft sich ab*⁶⁴, dans lequel il rendait l'islam responsable de nombreuses dérives en Allemagne. Selon T. Sarrazin, aucune autre religion n'ouvre aussi explicitement la voie à la violence, à la dictature et au terrorisme, et aucune autre communauté d'immigrés ne serait aussi revendicatrice que les musulmans ni ne soulignerait autant sa différence dans l'espace public, notamment à travers la manière de s'habiller des femmes.

Dans ce contexte, placer l'antisémitisme et l'islamophobie sur le même plan serait scientifiquement litigieux⁶⁵. Il serait plus approprié de comparer les réactions de la société allemande à l'égard de ces deux communautés religieuses : comment réagissent les Allemands face à la construction d'une mosquée dans leur voisinage direct ? Quelles caractéristiques attribuent-ils respectivement aux communautés juive et musulmane ? L'ancien directeur du Centre de recherche sur l'antisémitisme (*Zentrum für Antisemitismusforschung*) de l'Université technique de Berlin, Wolfgang Benz, a alimenté le débat en établissant une certaine correspondance entre antisémitisme et islamophobie (il a utilisé, il est vrai, le terme *Islamophobie*, controversé en allemand, et non *Islamfeindlichkeit*). Cette analyse lui a valu de nombreuses critiques, l'antisémitisme restant aux yeux de beaucoup une forme unique de racisme qui ne saurait par principe être comparée aux autres. Même si le concept d'islamophobie est devenu relativement courant depuis, et qu'il a été adopté entre autres par nombre d'organisations non gouvernementales (ONG), il faut bien faire la distinction entre racisme et critique de l'islam. Par ailleurs, le terme *Islamophobie* est fréquemment utilisé en Allemagne par les fondamentalistes religieux, notamment les salafistes, qui n'hésitent pas à parler d'un Holocauste contemporain perpétré en Allemagne contre les musulmans⁶⁶. Une

62. Communication n° 48, 2010 du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale, disponible sur : <www.2.ohchr.org>.

63. Entretien paru dans *Lettre Internationale*, 30 septembre 2009.

64. Dont une traduction en français est parue en 2013 aux Éditions du Toucan sous le titre *L'Allemagne disparaît*.

65. Voir D. Graumann, *op. cit.*, p. 159 : « Nous condamnons avec fermeté la mise sur le même plan, par le biais d'une généralisation abusive et irréfléchie, de l'antisémitisme et de l'islamophobie ; c'est inacceptable. »

66. Cette thèse a été soutenue entre autres par l'imam islamiste allemand Pierre Vogel sur la plate-forme web *Muslimengegenrechts.de*.

telle comparaison est d'emblée irrecevable, dans la mesure où l'on reproche précisément à une partie des musulmans vivant en Allemagne d'avoir des tendances antisémites.

En 2012, l'agression physique à caractère antisémite du rabbin Daniel Alter, dont l'auteur n'a toujours pas été identifié mais qui serait d'origine immigrée, a soulevé en Allemagne la question suivante : l'antisémitisme serait-il plus fréquent chez les jeunes musulmans que chez les autres jeunes du même âge ? Si ce débat a été très médiatisé, laissant la part belle aux « suspicions plus ou moins fondées⁶⁷ », il n'existe en revanche que peu d'études scientifiques fiables sur le sujet. En outre, on ne peut comparer le cas de l'Allemagne avec celui de ses voisins européens. Alors qu'en France le nombre d'agressions à caractère antisémite perpétrées par de jeunes musulmans a augmenté avec le début de la seconde *intifada*⁶⁸, en Allemagne, la situation au Proche-Orient n'a eu, dans un premier temps, aucune incidence sur le comportement de la population musulmane, composée majoritairement de personnes d'origine turque (2,5 millions), les musulmans originaires du sud-est de l'Europe et du Proche-Orient arrivant loin derrière (respectivement 550 000 et 330 000 personnes⁶⁹). Depuis, les représentants de la jeune génération semblent toutefois s'intéresser davantage au conflit au Proche-Orient, indépendamment de leur origine. L'étude conduite par Jürgen Mansel et Victoria Spaiser auprès de 2 000 élèves est à cet égard très significative : les deux experts ont établi l'existence d'un antisémitisme primaire chez les jeunes issus de familles musulmanes, essentiellement légitimé par la religion et la dénonciation de la politique israélienne. Ainsi, un cinquième des jeunes d'origine arabe ont approuvé l'affirmation suivante : « Ma religion dit que ce sont les juifs qui entraînent le monde vers la catastrophe. » L'affirmation selon laquelle « les juifs ont trop d'influence dans le monde » a quant à elle été approuvée par 35,8 % des jeunes d'origine arabe, 20,9 % des jeunes d'origine turque et seulement 2,1 % des élèves non issus de l'immigration⁷⁰. Chez ces

67. W. Stender, « Der Antisemitismusverdacht. Zur Diskussion über einen "migrantischen Antisemitismus in Deutschland", *Migration und Soziale Arbeit*, 2008, p. 284-291.

68. Voir M. Hecker, *Intifada française ? De l'importation du conflit israélo-palestinien*, Paris, Ellipses, 2012.

69. Voir la page web officielle de la Conférence allemande sur l'Islam : <www.deutsche-islam-konferenz.de>.

70. J. Mansel et V. Spaiser, « Soziale Beziehungen, Konfliktpotentiale und Vorurteile im Kontext von Erfahrungen verweigerter Teilhabe und Anerkennung bei Jugendlichen mit und ohne Migrationshintergrund », rapport final, *Universität de Bielefeld*, décembre 2010. Résultats comparables dans l'étude de K. Bettfeld et P. Wetzels, « Muslime in Deutschland - Integration, Integrationsbarrieren, Religion sowie Einstellungen zu Demokratie, Rechtsstaat und politisch-religiös motivierter Gewalt - Ergebnisse von Befragungen im Rahmen einer multizentrischen Studie in städtischen Lebensräumen », Berlin, *ministère fédéral de l'Intérieur*, 2007. L'adhésion aux préjugés antisémites était la plus forte chez les jeunes musulmans de seconde (15,7 %), nettement plus faible chez les jeunes issus de l'immigration non musulmans (7,4 %), et chez les élèves non issus de l'immigration (5,4 %).

derniers, les deux experts ont toutefois établi la présence d'un antisémitisme secondaire.

Il est en revanche impossible de déterminer statistiquement si le nombre de délits à caractère antisémite commis par des musulmans a augmenté, car la classification utilisée pour les statistiques du ministère fédéral de l'Intérieur n'a pas été modifiée. Ainsi, les crimes et délits à caractère politique sont toujours divisés en trois sous-catégories : ceux « de droite », ceux « de gauche » et ceux commis par des étrangers. Aucune indication n'est fournie sur l'appartenance religieuse des auteurs. En outre, les délits « de droite » continuent de dominer les statistiques officielles en Allemagne. Il serait par conséquent faux d'établir « une relation mono-causale entre l'origine du coupable et le caractère antisémite du délit⁷¹ ». L'antisémitisme chez les musulmans d'origine étrangère semble davantage se développer sur la base d'expériences vécues dans le pays d'accueil. Les réactions de rejet et d'animosité ne se manifestent en effet que chez les jeunes qui se définissent politiquement comme musulmans – sans lien direct avec leur appartenance religieuse – et brandissent cette identité par opposition à l'Occident⁷². Même si les associations musulmanes ont condamné les violences antisémites à la suite des attentats survenus en France en janvier 2015, elles demeurent frileuses sur la question d'un antisémitisme musulman, notamment parce que cette thèse ne repose sur aucune preuve empirique. Jusqu'à présent, la plupart des initiatives visant à lutter contre l'antisémitisme chez les jeunes sont venues de la société civile. Citons à titre d'exemples le projet *Heroes*, qui forme des jeunes d'origine turque et arabe à combattre l'antisémitisme dans leur entourage direct mais aussi à faire reculer les crimes d'honneur et les mariages forcés, ou encore le projet de dialogue interreligieux « Ibrahim rencontre Abraham ».

S'il n'existe aucune preuve empirique d'un antisémitisme avéré chez les musulmans vivant en Allemagne, l'animosité des islamistes envers les juifs est en revanche irréfutable⁷³. On citera le cas problématique de la Communauté islamique Milli Görüs, dont le discours reprend la théorie antisémite du complot juif mondial. Forte de ses 29 000 membres, l'association exerce une forte influence au sein des organisations musulmanes d'Allemagne. La journée Al-Quds (Jérusalem en arabe) – appel à libérer la ville sainte de l'occupant sioniste –, célébrée depuis 1979 en Iran et au Liban, l'est également

71. Voir sur le sujet K. Holz, « Neuer Antisemitismus? – Wandel und Kontinuität der Judenfeindschaft », in ministère fédéral de l'Intérieur (dir.), *Neuer Antisemitismus? Judenfeindschaft im politischen Extremismus und im öffentlichen Diskurs*, 2005, p. 30-53.

72. Voir A. Scherr et B. Schäuble, « Ich habe nichts gegen Juden, aber... », *Ausgangsbedingungen und Perspektiven gesellschaftspolitischer Bildungsarbeit gegen Antisemitismus*, Berlin, Amadeu-Antonio-Stiftung, 2007.

73. *Deutscher Bundestag*, Bericht des unabhängigen Expertenkreises Antisemitismus. Antisemitismus in Deutschland – Erscheinungsformen, Bedingungen, Präventionsansätze, Drucksache 17/7700, 10 novembre 2011.

en Allemagne depuis le milieu des années 1980 ; soumise depuis 2005 à de sévères restrictions, elle rassemble aujourd'hui moins de manifestants.

Enfin, l'instauration d'un dialogue interreligieux entre les communautés juive et musulmane d'Allemagne semble difficile, et ce pour deux raisons : d'une part, les organisations musulmanes sont nombreuses et, d'autre part, beaucoup de communautés juives sont avant tout préoccupées par l'intégration de leurs propres membres. Néanmoins, ce dialogue existe déjà entre les élites⁷⁴. Des initiatives isolées cherchent à combler ce vide, par exemple le projet de construction à Berlin d'un lieu de culte et d'une maison d'enseignement regroupant les trois religions monothéistes⁷⁵. Par ailleurs, certains événements jugés discriminatoires par les deux communautés peuvent conduire à un rapprochement momentané des deux religions minoritaires. Lala Süsskind, membre du Conseil central des juifs, a par exemple déclaré qu'elle aussi se sentait concernée par l'interdiction de la construction de minarets⁷⁶. En revanche, le débat sur la circoncision, en 2012, n'a donné lieu qu'à des actions de protestation et des rassemblements communs très ponctuels, les relations entre les deux communautés restant empreintes d'une méfiance réciproque. Cela tient peut-être aussi à une différence de perception : pour la communauté juive, il s'agissait d'une grave remise en question de l'un des principes essentiels de la vie juive en Allemagne. Pour les croyants musulmans, c'est plutôt la publication de l'ouvrage *Deutschland schafft sich ab* de T. Sarrazin qui a soulevé l'indignation, le débat sur la circoncision n'étant à leurs yeux qu'un indice de plus de l'islamophobie latente de la société allemande⁷⁷.

74. L. Kaddor et M. Rubinstein, *So fremd und doch so nah – Juden und Muslime in Deutschland*, Ostfildern, Patmos-Verlag, 2014. Les auteurs suggèrent, en complément de la Conférence sur l'Islam, la création d'une Conférence pour le dialogue interreligieux au niveau fédéral.

75. Aucune mosquée n'a accepté de participer à ce projet : le porte-parole de l'Islam est le *Forum für Interkulturellen Dialog* (FID), qui n'est toutefois pas représentatif de la communauté musulmane de Berlin.

76. *Die Welt*, 9 septembre 2012.

77. Voir Ö. Kerem, *Signale aus der Mehrheitsgesellschaft Auswirkungen der Beschneidungsdebatte und staatlicher Überwachung islamischer Organisation auf Identitätsbildung und Integration in Deutschland*, Oxford, Université d'Oxford, 2013.

Ni tout à fait d'ici, ni tout à fait de là-bas ?

En 2009, Charlotte Knobloch, alors présidente du Conseil central des juifs d'Allemagne, a proposé de changer le nom de l'organisation en « Conseil central des juifs allemands⁷⁸ ». La discussion qui a suivi est d'une certaine manière révélatrice de l'évolution de l'identité juive en Allemagne. Il convient de se demander dans quelle mesure celle-ci est encore marquée par l'Holocauste, et si une nouvelle identité est susceptible de se former, qui permettrait aux communautés juives de développer une relation « décomplexée » avec l'Allemagne.

À en juger par les titres de plusieurs ouvrages plus ou moins récents, cette perspective semble encore loin de la réalité : *Die Schatten der Vergangenheit sind noch lang. Junge Juden über ihr Leben in Deutschland*⁷⁹ (« L'ombre du passé est toujours là : de jeunes juifs parlent de leur vie en Allemagne »), *Kein Weg als Deutscher und Jude*⁸⁰ (« Pas d'avenir quand on est allemand et juif »), *Fremd in eigenen Land*⁸¹ (« Étranger dans son propre pays »). Ainsi se trouve résumée, en quelques titres, la vie des citoyens juifs d'Allemagne, qui servent de baromètre de la démocratie allemande « comme les canaris dans les mines servent de détecteurs d'oxygène⁸² ». Faut-il en conclure que les citoyens juifs d'Allemagne ont encore le sentiment de ne pas être à leur place en Allemagne ? La nouvelle génération ne serait-elle pas plutôt en train de prendre la relève de l'ancienne ? La démission de C. Knobloch du poste de présidente du Conseil, en 2010, constitue à cet égard un signal fort : avec son départ, la génération des témoins de l'Holocauste a fait place à la nouvelle génération, qui se concentre sur les questions religieuses plutôt que sur les questions morales, s'éloignant ainsi du rôle que jouait le Conseil par le passé et qui lui était en grande partie dicté par des acteurs extérieurs. Dieter Graumann, président du Conseil jusqu'en 2014, avait en effet mis en garde contre

78. « Zentralrat der Juden zerstritten über Umbenennung », *Welt.de*, 22 août 2009, disponible sur : <www.welt.de>.

79. D. Ranan, *Die Schatten der Vergangenheit sind noch lang. Junge Juden über ihr Leben in Deutschland*, Berlin, Nicolai, 2013.

80. M. Brumlik, *Kein Weg als Deutscher und Jude*, Munich, Luchterhand Literaturverlag, 1996.

81. H. Broder et M. Lang, *Fremd in eigenen Land*, Francfort-sur-le-Main, Fischer Taschenbuch, 1979.

82. D. Ranan, *op. cit.*

l'instauration d'une identité juive de substitution axée sur l'Holocauste⁸³. Alors que les livres parus sur le judaïsme au cours des quarante dernières années mentionnent les mots « Holocauste » et « Shoah » plus souvent que « Dieu » et « Torah⁸⁴ », il appelait de ses vœux un changement de perspective, afin que les juifs puissent façonner l'avenir au lieu de maugréer, trouver l'inspiration au lieu de ruminer⁸⁵. Le changement de génération mais aussi l'immigration en provenance de l'ex-URSS ont modifié le rapport des communautés juives à la mémoire et à leur propre identité. Outre le 9 novembre, jour de commémoration des victimes du national-socialisme, les communautés juives célèbrent le 9 mai en souvenir de la victoire des Russes sur l'Allemagne nazie⁸⁶.

Plusieurs articles sur le judaïsme allemand contemporain s'accordent à dire que « l'aura du judaïsme de Freud, Einstein, Benjamin et Arendt⁸⁷ » a aujourd'hui disparu. Avec l'assouplissement de la législation sur l'immigration, on pouvait espérer « que la vie juive des années 1920 fleurirait à nouveau, mais au lieu de cela, on a vu arriver de vrais gens », résume de manière poignante Lena Gorelik dans son article *Russen statt Einsteins*⁸⁸ (« Des Russes au lieu d'Einstein »). Quels pronostics faire sur l'avenir du judaïsme en Allemagne ? La perte du sens religieux observée dans nombre de communautés, qui n'affichent plus, selon L. Gorelik, qu'une « judéité de pacotille⁸⁹ » (*Küchenjudentum*), pourrait conduire celles-ci à devenir, sous l'impulsion d'une majorité de leurs membres, de simples « associations culturelles russes ». Même si un nouveau judaïsme existe aujourd'hui en Allemagne et en Europe, il tient davantage de la virtualité et manque pour l'essentiel de culture⁹⁰. On peut faire de ce phénomène une lecture négative : alors que les fidèles sont souvent trop peu nombreux pour former le *minyan*, le quorum de dix hommes adultes nécessaire à la prière, de plus en plus de non-juifs fréquentent les cafés juifs et assistent aux événements juifs⁹¹. À Berlin, l'identité juive a été volontairement

83. D. Graumann, *op. cit.*, p. 75.

84. La recherche s'est focalisée depuis 1945 sur l'Holocauste, au détriment du renouvellement du judaïsme. Voir M. Brenner, *Nach dem Holocaust: Juden in Deutschland, 1945-1950*, Munich, C.H. Beck, 1995.

85. D. Graumann, *op. cit.*, p. 8-9.

86. D. Graumann, *op. cit.*, p. 76 : « Pour la plupart des juifs de l'ex-URSS, le 9 novembre ne signifiait pas grand-chose, et ils étaient peu nombreux à participer aux commémorations ; en revanche, la communauté de Francfort célébrait le 9 mai en grande pompe avec des danses et des chants patriotiques russes. »

87. Y.M. Bodemann, « Muslime, russische Juden, Israel und Deutschland – Jüdische Diaspora neu begreifen », in Y.M. Bodemann et M. Brumlik (dir.), *op. cit.*, p. 80.

88. L. Gorelik, « Russen statt Einsteins », in Y.M. Bodemann et M. Brumlik (dir.), *op. cit.*

89. *Ibidem*, p. 170.

90. Y.M. Bodemann et M. Brumlik (dir.), *op. cit.*, p. 74 ; voir aussi R.E. Gruber, *Virtually Jewish. Reinventing Jewish Culture in Europe*, Oakland, University of California Press, 2001.

91. Y. Hirschfeld, « Sag dem Nathan leise Servus », in Y.M. Bodemann et M. Brumlik (dir.), *op. cit.*, p. 120.

transformée en une culture ethnique urbaine⁹², avec sa tradition musicale et ses spécialités culinaires : c'est ainsi qu'est vendu le quartier de l'Oranienburg Strasse et de la Neue Synagoge, présenté comme le *Jewish Quarter* de la capitale allemande. Faut-il en conclure que la renaissance du judaïsme allemand n'est en réalité qu'une opération de marketing montée par la ville de Berlin ? Une autre interprétation, plus positive, peut être donnée de cette évolution : le judaïsme se transforme, et le rapport à la religion se diversifie⁹³. La question qui se pose alors n'est pas tant de savoir si les juifs d'Allemagne deviendront des Allemands juifs, mais plutôt de savoir si l'Allemagne est réellement favorable à l'épanouissement d'une vie juive sur son sol. La diaspora juive en Allemagne est la plus dynamique d'Europe, et comporte une part non négligeable d'Israéliens, qui ont été séduits par la nouvelle image dont jouit la République fédérale dans leur pays d'origine : plus des deux tiers des Israéliens (68 %) portent aujourd'hui un regard positif sur l'Allemagne, tandis que moins d'un Israélien sur quatre (23 %)⁹⁴ en garde une mauvaise image ; en outre, l'Allemagne arrive en tête des pays européens préférés des Israéliens. Selon les indications fournies par l'Office fédéral des statistiques, l'Allemagne a accueilli en 2013 pas moins de 2 752 Israéliens, soit un record depuis la réunification⁹⁵. Il faut également rappeler que 100 000 Israéliens environ possèdent la nationalité allemande, et peuvent donc venir s'établir en Allemagne en toute liberté⁹⁶. Précisons toutefois que c'est avant tout Berlin qui attire les Israéliens, car ces derniers considèrent la capitale allemande comme la sœur culturelle de Tel-Aviv. On peut donc difficilement parler d'une émigration vers l'Allemagne. Un nouveau terme a même été forgé pour désigner ces nouveaux venus : celui d'« Israéliens berlinois⁹⁷ » (*Berliner Israelis*). Outre le *German*

92. W. Kaschubak, professeur et directeur de l'Institut für Europäische Ethnologie de l'Université Humboldt de Berlin, cité dans « Jüdisches Leben in Berlin: Alles ist möglich », *Deutsche Welle*, 6 juin 2012.

93. Ph. Gessler, « Die kurze Blüte des Judentums in Deutschland », in Y.M. Bodemann et M. Brumlik (dir.), *op. cit.*, p. 91.

94. M. Borchard et H.M. Heyn, *Das Heilige Land und die Deutschen*, Berlin, Konrad-Adenauer-Stiftung, « Studie », janvier 2015. Voir aussi M. Zimmermann, « Facelift: Das Image der Deutschen in Israel seit der Wiedervereinigung », *Tel Aviver Jahrbuch für deutsche Geschichte*, 2014, p. 288-304. L'étude fait état d'un phénomène de normalisation entamé il y a une quinzaine d'années environ.

95. Office fédéral des statistiques, Wiesbaden, 2014. Pendant la guerre du Golfe, quand Israël fut menacé par l'Irak, 2 555 Israéliens émigrèrent en Allemagne pour la seule année 1991.

96. L'Office fédéral des statistiques ne dispose pas de données chiffrées.

Le 31 mai 2011, on pouvait lire sur le *Spiegel* en ligne : « 100 000 Israelis haben einen deutschen Pass. » Il est difficile d'évaluer le nombre d'Israéliens qui vivent aujourd'hui à Berlin. Le bureau de la statistique de Berlin-Brandenburg estime qu'il y aurait dans la capitale allemande moins de 4 000 personnes de nationalité israélienne.

97. Voir à ce sujet D. Witzthum, « Israelische Deutschlandbilder », et Y. Sapir, « Berlin, Berlin! Junge Israelis und die deutsche Hauptstadt. Kritische Auseinandersetzung eines Befangenen », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, vol. 65, n° 6, 2015.

lifestyle, c'est le coût de la vie, bien meilleur marché, qui séduit les jeunes Israéliens. Sur sa page Facebook baptisée « Olim L'Berlin » (jeu de mots comparant l'émigration à Berlin au retour des juifs en Terre sainte), l'activiste Naor Narkis, qui compte un bon million d'abonnés, encourage ses compatriotes à émigrer en Allemagne en leur démontrant, scans de tickets de caisse à l'appui, que le coût de la vie y est plus accessible. Les réactions en Israël ont été nombreuses et Yair Lapid, le ministre des Finances, n'a pas caché son agacement.

La nouvelle génération juive se considère pour l'essentiel comme une composante à part entière de la société allemande et a confiance en elle, comme le montrent deux personnalités publiques contemporaines : le comédien Oliver Polak, dont le père juif allemand, interné successivement dans plusieurs camps de concentration, a survécu à l'Holocauste, entretient un rapport décomplexé avec son identité juive, comme en témoignent son livre *Ich darf das, ich bin Jude*⁹⁸ (« J'ai le droit, je suis juif ») ou son show *Jud Süss-Sauer* (« Juif, doux amer ») ; l'auteur culte Wladimir Kaminer, qui a quitté l'URSS pour la RDA en 1990 après avoir fait une demande de visa pour raisons humanitaires, a quant à lui décrit avec humour le quotidien des réfugiés du contingent dans ses best-sellers *Russendisko* et *Schönhauser Allee*⁹⁹. Tous deux sont les représentants d'une génération qui ne veut plus servir de baromètre de la démocratisation de l'Allemagne.

Les anciens réfugiés du contingent sont très bien acceptés par la société allemande. Selon l'étude sur l'Allemagne post-migratoire¹⁰⁰ de l'Institut berlinois pour la recherche empirique sur l'immigration et l'intégration (*Berliner Institut für empirische Integrations-und Migrationsforschung*), une grande majorité d'Allemands définit le fait d'être allemand non plus sur la base exclusive de l'origine, mais tient compte d'autres critères, au premier rang desquels la maîtrise de la langue allemande, plébiscitée par 96,8 % des sondés (est allemand celui qui parle l'allemand). Le deuxième critère, cité par 78,9 % des personnes interrogées, est la possession d'un passeport allemand. Enfin, seuls 37 % des sondés sont d'avis que pour être allemand, il faut aussi avoir des ancêtres allemands. Toutefois, l'étude a aussi montré l'existence d'un certain ressentiment au sein de la population allemande : 37,8 % des sondés approuvent l'affirmation selon laquelle une personne voilée ne peut être considérée comme allemande. Ce type d'opinion fait écho aux débats virulents autour de la compatibilité de l'islam avec l'Allemagne.

98. O. Polak, *Ich darf das, ich bin Jude*, Cologne, KiWi-Taschenbuch, 2008.

99. W. Kaminer, *Russendisko*, Munich, Goldmann, 2002 ; *Id.*, *Schönhauser Allee*, Munich, Goldmann, 2001.

100. N. Foroutan *et al.* (dir.), *Deutschland postmigrantisch I*, Berlin, Université Humboldt de Berlin, 2014.

Ces débats ne favorisent guère l'évolution, implicitement encouragée par l'État, du statut des musulmans d'Allemagne vers celui de citoyens allemands musulmans. Une étape importante a pourtant été franchie en ce sens depuis l'entrée en vigueur, en 2014, de la nouvelle réglementation sur la citoyenneté, qui permet aux enfants nés en Allemagne de parents étrangers après 1990 d'avoir la double nationalité, sans obligation de choisir. Les Turcs vivant en Allemagne pourront bénéficier de cette nouvelle réglementation, alors qu'ils devaient jusqu'à présent choisir entre la citoyenneté allemande et la citoyenneté turque à l'âge de 21 ans. Toutefois, nombre de « descendants de travailleurs invités » ne se sentent pas les bienvenus en Allemagne. Pour la première fois depuis 1985, un solde migratoire négatif (- 2 208) a été observé en 2006 chez les ressortissants turcs, lequel s'est encore aggravé en 2013 (- 7 254)¹⁰¹. Il est important de souligner que ce sont les représentants de la « nouvelle élite immigrée » (*Zuwanderelite*) qui nourrissent le projet, malgré l'obtention d'un diplôme universitaire, de partir dans la patrie de leurs parents¹⁰² : ainsi, 36 % des étudiants d'origine turque envisagent d'aller en Turquie¹⁰³ faute de perspectives d'avenir en Allemagne. Une étude de l'Université de Constance¹⁰⁴ a ainsi montré, sur la base d'une enquête réalisée auprès de 1 000 étudiants en économie ayant postulé pour un stage, que les candidats portant un nom turc recevaient 14 % de réponses positives de moins que les autres, et 28 % de moins lorsqu'ils postulaient auprès de petites entreprises. Précisons que ces postulants fictifs avaient tous la nationalité allemande. « Nous avons le sentiment de n'être ni tout à fait d'ici, ni tout à fait de là-bas », souligne l'écrivaine Hatice Akyün, décrivant ainsi le tiraillement entre deux cultures que partagent nombre de « descendants d'immigrés turcs des deuxième et troisième générations ». Que leur choix de partir soit motivé par la discrimination dont ils souffrent en Allemagne, la nostalgie d'une patrie fantasmée ou même les nouvelles perspectives économiques qu'offre la Turquie, ces jeunes ne seront pas nécessairement mieux acceptés dans le pays d'origine de leurs parents : là-bas, on appelle ces nouveaux arrivants les *Deutschländer* ou les *Almancilar*. Ce phénomène ne constitue pourtant qu'une facette de la réalité.

101. Voir, du ministère fédéral de l'Intérieur et de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés : « Migrationsbericht des Bundesamtes für Migration und Flüchtlinge im Auftrag der Bundesregierung. Migrationsbericht » 2008, 2010, p. 29, et « Migrationsbericht des Bundesamtes für Migration und Flüchtlinge im Auftrag der Bundesregierung. Migrationsbericht » 2013, 2015, p. 22.

102. Conseil d'experts des fondations allemandes pour l'intégration et la migration, *Einwanderungsgesellschaft 2010. Jahresgutachten 2010 mit Integrationsbarometer*, 2010, p. 110.

103. K. Sezer et N. Daglar, *Die Identifikation der TASP mit Deutschland – Abwanderungsphänomen der TASP beschreiben und verstehen*, Krefeld/Dortmund, futureorg Institut, 2009. L. Kaas et Ch. Manger, *Ethnic Discrimination in Germany's Labour Market: A Field Experiment*, Bonn, IZA, « IZA Discussion Paper », n° 4741, 2010.

104. L. Kaas et Ch. Manger, *op. cit.*

Nombre d'Allemands d'origine étrangère, ou de Turcs des deuxième et troisième générations ne perçoivent pas leur double culture comme un poids, mais comme une richesse. Selon l'étude sur l'Allemagne post-migratoire¹⁰⁵ déjà citée, une majorité d'entre eux (81 %) déclare « aimer l'Allemagne ». Près de la moitié des Allemands issus de l'immigration (47 %, soit la même proportion que chez les Allemands « de souche ») estiment qu'il est important d'être perçus comme allemands. Dans un avenir proche, la catégorie « origines étrangères » (*Migrationshintergrund*) risque de ne plus vraiment avoir de sens, 35 % des Allemands affirmant déjà avoir eux-mêmes des origines étrangères ou être issus d'une famille d'origine étrangère. Les citoyens allemands d'origine turque se définissent volontiers comme des « Turcs allemands » (*Deuschtürken*). Ils ont même leur propre « drapeau », avec la demi-lune et l'étoile turques incrustées sur le fond noir, rouge et or. On a d'ailleurs beaucoup vu ce dernier lors de la Coupe du monde de football de 2006, et plus encore lors du Championnat d'Europe de football en 2008, à l'occasion du match qui opposait l'Allemagne à la Turquie. Chez ces jeunes, le rapport à la patrie est pluriel : ils cultivent leur identité turque en Allemagne, mais ils en font aussi un sujet d'autodérision, comme le montrent le film *Almanya, bienvenue en Allemagne* (sorti en France en 2011) ou encore la série *Türkisch für Anfänger* (« Le turc pour débutants »). De même, des journalistes allemands d'origine étrangère comme Özlem Gezer (*Der Spiegel*) ou Yassin Musharbash (*Die Zeit*), qui avaient reçu des courriers racistes de lecteurs remettant en question leur statut de journalistes « allemands », ont réagi avec humour en organisant des lectures publiques de ces courriers dans le cadre d'événements de *Hate Poetry*.

Les progrès vers une « normalité » relative tiennent aussi à l'arrivée d'un nombre croissant de personnalités issues de l'immigration sur la scène politique allemande : citons à titre d'exemples Cem Özdemir, actuel président des Verts, Aygül Özkan, nommée en 2010 au poste de ministre des Affaires sociales de Basse-Saxe, devenant ainsi la première personne d'origine turque à accéder à une fonction ministérielle, ou encore la Germano-Iranienne Yasmin Fahimi, secrétaire générale du SPD depuis 2014. En outre, onze députés d'origine turque siègent actuellement au Bundestag¹⁰⁶.

L'islam et le judaïsme, respectivement troisième et quatrième religions d'Allemagne en nombre de fidèles, continueront d'influencer l'évolution de la société allemande à l'avenir. Il est souhaitable que les deux communautés religieuses normalisent ou, du moins, optimisent leurs relations avec l'État, ainsi que leur positionnement

105. N. Foroutan *et al.* (dir.), *op. cit.*

106. « Abgeordnete mit Migrationshintergrund im 18. Deutschen Bundestag », *Mediendienst Integration*, 15 octobre 2013. Alors que les personnes issues de l'immigration représentent environ 19 % de la population allemande, elles demeurent sous-représentées au Bundestag : seuls 5,9 % des députés sont issus de familles immigrées.

dans la société civile. Le concept de neutralité positive, au sens d'une identité nationale laïque, doit rester au centre des préoccupations. L'État et la société civile ne peuvent pas non plus fermer les yeux sur la montée de l'antisémitisme et de l'islamophobie. Il en va de la préservation de la capacité de l'Allemagne et de ses citoyens à se reconnaître dans l'image d'une société laïque, ouverte et multiculturelle. Dans son ouvrage intitulé *Von Auschwitz nach Jerusalem. Über Deutschland und Israel*¹⁰⁷, le germaniste réputé Alfred Grosser résume ainsi ce défi majeur : « L'acceptation mutuelle suppose d'une part que la très grande majorité des musulmans d'Allemagne prenne clairement ses distances avec le terrorisme international sans être constamment soupçonnée d'abriter des terroristes potentiels, et d'autre part que les Allemands juifs soient considérés comme des Allemands avant tout, et ne soient pas systématiquement perçus comme les représentants d'Israël. Ne sont-ce pas là les conditions indispensables pour que la société allemande puisse se développer pacifiquement ? »

107. A. Grosser, *Von Auschwitz nach Jerusalem. Über Deutschland und Israel*, Berlin, Rowohlt, 2009.

Notes du Cerfa

Publiée depuis 2003 à un rythme mensuel, cette collection est consacrée à l'analyse de l'évolution politique, économique et sociale de l'Allemagne contemporaine : politique étrangère, politique intérieure, politique économique et questions de société. Les « Notes du Cerfa » sont des textes concis, à caractère scientifique et de nature *policy oriented*. À l'instar des « Visions franco-allemandes », les « Notes du Cerfa » sont accessibles sur le site Internet du Cerfa, où elles peuvent être consultées et téléchargées gratuitement.

Dernières publications du Cerfa

Nele Katharina Wissmann, « L'Alternative pour l'Allemagne : Le parti s'établira-t-il sur la droite de l'échiquier politique allemand », *Note du Cerfa* n°125, septembre 2015.

Gabriel Felbermayr, « Le débat du TTIP en Allemagne », *Note du Cerfa* n°124, juin 2015.

Franca Diechtl, Severin Fischer, « Sous de nouveaux auspices : processus de transition et modèles de coopération au sein des relations énergétiques franco-allemandes », *Vision franco-allemande*, n°26, juin 2015.

Annegret Bendiek, « La "Review 2014" » : les piliers de la politique étrangère allemande et les attentes du reste du monde », *Note du Cerfa*, n°123, juin 2015.

Frank Umbach, « La transition énergétique allemande à la croisée des chemins : pressions mondiales ou îlot énergétique vert », *Note du Cerfa*, n°122, mai 2015.

Marcus Engler, Martin Weinmann, « L'immigration européenne en Allemagne : tendances actuelles », *Note du Cerfa*, n°121, mars 2015.

Le Cerfa

Le Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) a été créé en 1954 par un accord gouvernemental entre la République fédérale d'Allemagne et la France. Le Cerfa bénéficie d'un financement paritaire assuré par le ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Auswärtiges Amt ; son conseil de direction est constitué d'un nombre égal de personnalités françaises et allemandes.

Le Cerfa a pour mission d'analyser les principes, les conditions et l'état des relations franco-allemandes sur le plan politique, économique et international ; de mettre en lumière les questions et les problèmes concrets que posent ces relations à l'échelle gouvernementale ; de trouver et de présenter des propositions et des suggestions pratiques pour approfondir et harmoniser les relations entre les deux pays. Cette mission se traduit par l'organisation régulière de rencontres et de séminaires réunissant hauts fonctionnaires, experts et journalistes, ainsi que par des travaux de recherche menés dans des domaines d'intérêt commun.

Hans Stark assure le secrétariat général du Cerfa depuis 1991 et il est responsable de la publication des « Notes du Cerfa » et des « Visions franco-allemandes ». Barbara Kunz est chercheur. Nele Wissmann est chargée de mission dans le cadre du projet « Dialogue d'avenir ». Lea Metke est chargée de projets au sein du Cerfa.